

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille neuf, le 3 DECEMBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Madame Josiane JEGOU

Date de convocation du Conseil communautaire : 26 novembre 2009

Etaient présents :

- **ARCINS** : Claude GANELON
- **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
- **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA,
- **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Sylvie BONFILS, Jean-Pierre LAMY,
- **MACAU** : Christel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Corine CAPITAINE,
- **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON
- **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Philippe SIMON, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Josette JEGOU, Annick MORA
- **SOUSSANS** : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE

Absents, excusés : Daniel PARABIS, Fabien CAILLER, Martine VALLIER, Christine NADALIE, Claude BERNIARD

Concerne : 09-87 Mise en place de colonnes enterrées – lancement d'une étude

La modification du rythme de collecte des ordures ménagères ainsi que le souci de répondre aux contraintes rencontrées par les Communes et les administrés, engendrent des difficultés auxquelles il nous faut répondre.

En effet, certaines Communes présentent des voies étroites où les véhicules de collecte peuvent difficilement manœuvrer. Dans ces mêmes Communes, les administrés peinent à pouvoir stocker leurs bacs ou les sacs contenant les déchets triés.

Il en est de même pour les logements collectifs.

Il paraît donc nécessaire de mener une réflexion sur la mise en place d'équipements de grande capacité et de qualité, où chacun peut déposer à sa guise ses déchets après les avoir triés : des colonnes enterrées.

Il s'agit de conteneurs de grand volume (4 et 5 m³) glissés dans une préforme béton enfouie dans le sol. En surface, des bornes d'introduction des déchets sont visibles. Elles sont différentes selon qu'il s'agit de déchets recyclables ou de déchets ménagers.

Une fois triés, les déchets peuvent être déposés par les habitants sans contrainte de jour de collecte. Bien entendu, l'accès à ce type d'équipement peut être libre ou réglementé, accès avec un badge, par exemple.

Il vous est donc proposé de recourir à un bureau d'études spécialisé, sur la base d'un cahier des charges élaboré par l'administration, en étroite coopération avec le Groupe de Travail « Environnement » et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions auxquelles peut prétendre la Communauté de Communes pour cette étude.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

► décide de recourir à un bureau d'études spécialisé, sur la base d'un cahier des charges élaboré par l'administration, en étroite coopération avec le Groupe de Travail « Environnement », pour la mise en place de colonnes enterrées.

► autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auxquelles peut prétendre la Communauté de Communes pour cette étude.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 7 décembre 2009

Le Président,

Gérard DUBO



Acte à classer

09-87

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2009-12-08T17-55-16.00 (MI18019951)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20091208-09-87-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Etude pour mise en place colonnes enterrées

Date de décision : 08/12/2009



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement
8.8.2. déchetsActe : [09_87 colonnes enterrées.PDF](#)

Préparé	Le 08/12/09 à 17:53	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 08/12/09 à 17:55	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 08/12/09 à 18:02	